



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 155 - OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2014267-0029 - Arrêté n ° DS-2014/209 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DRH- AG	1
Arrêté N °2014267-0030 - Arrêté n ° DS-2014/183 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Ordonnateur - DRH- AG	5
Arrêté N °2014268-0007 - Arrêté n ° DS-2014/182 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Ordonnateur - Stratégie	9
Arrêté N °2014268-0008 - Arrêté n ° DS-2014/185 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 75	12
Arrêté N °2014268-0009 - Arrêté n ° DS-2014/199 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 95	17
Arrêté N °2014268-0010 - Arrêté n ° DS-2014/195 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 93	22
Arrêté N °2014268-0011 - Arrêté n ° DS-2014/197 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 94	28

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision N °2014274-0005 - Délégations de signature en matière d'enseignements - Mise à jour du 1er octobre 2014	34
Décision N °2014274-0006 - Délégations de signature en matière d'achats et de marchés publics - Mise à jour du 1er octobre 2014	37
Décision N °2014274-0007 - Délégations de signature en matière de ressources humaines - Mise à jour du 1er octobre 2014	42
Décision N °2014274-0008 - Délégations de signature en matière de dépenses et de recettes - Mise à jour du 1er octobre 2014	47
Décision N °2014274-0009 - Délégation de signature pour une convention de parrainage avec ORANGE pour le développement de l'économie numérique en Ile- de- France - 1er octobre 2014	58

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté N °2014274-0001 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile de France, en matière d'ordonnancement secondaire/ BOP DI	60
Arrêté N °2014274-0002 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile de France, en matière d'ordonnancement secondaire/ BOP DI	65
Arrêté N °2014274-0003 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire- CSP	70

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Décision N °2014266-0014 - portant subdélégation de signature en matière administrative

..... 75



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014267-0029

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 24 Septembre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/209 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DRH- AG

**ARRETE n° DS-2014/209
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Ronan DAVID ASSA, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Affaires Générales, sur l'ensemble des attributions du Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID ASSA, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Anne LIRIS, responsable du département dialogue social, égalité professionnelle et diversité et relations de travail
- Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département gouvernance RH et communication
- Monsieur Arnaud SCOLAN, responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles
- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats marchés et moyens généraux
- Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable
- Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du département formation.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Arnaud SCOLAN, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à Madame Nadia SELLOUMI, responsable du service contrats et recrutements Etat et Assurance Maladie.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du service moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, responsable du service marchés

Article 7

L'arrêté n° DS-2014/073 du 1^{er} avril 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 8

Le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014267-0030

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 24 Septembre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/183 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Ordonnateur - DRH- AG

ARRETE n° DS-2014/183
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

Pour les centres de responsabilité budgétaire « ressources humaines », « formation », « moyens généraux » et affaires immobilières », délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires générales, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 150.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Claude EVIN, Directeur Général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur Général Adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Ronan DAVID-ASSA, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Affaires générales, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « ressources humaines », « formation », « moyens généraux » et affaires immobilières ».

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « ressources humaines » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne LIRIS, responsable du département dialogue social, diversité et relations de travail
- Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département gouvernance ressources humaines et communication
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs et la masse salariale – évolutions professionnelles
- Monsieur Arnaud SCOLAN, responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du département formation

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du service formation à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « formation » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats-marchés et moyens généraux, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « moyens généraux » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 8

En cas d'absence de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « moyens généraux » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du service moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, responsable du service marchés
- Madame Florence HUIN, responsable du service achat - engagements

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires immobilières » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 10

L'arrêté de délégation n° DS-2014/056 du 1^{er} avril 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 11

Le Directeur des ressources humaines et des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014268-0007

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/182 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Ordonnateur - Stratégie

ARRETE n° DS-2014/182
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

Pour les centres de responsabilité budgétaire « études » et « informatique et téléphonie », délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick OLIVIER Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick OLIVIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire PACHAUD, directrice adjointe de la stratégie, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « études » et « informatique et téléphonie »

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 150.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Claude EVIN, Directeur Général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur Général Adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent TRELUYER, directeur du pôle Systèmes d'Informations, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « informatique et téléphonie » et valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent TRELUYER, délégation de signature est donnée à MM. Philippe MATI, adjoint au directeur du pôle Systèmes d'information, et Pierre BLONDE, responsable département Maîtrise d'ouvrage opérationnelle à effet de signer les actes, relevant du centre de responsabilité budgétaire « informatique et téléphonie » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Claire PACHAUD, directrice adjointe de la stratégie et responsable du pôle Synthèse, réglementation et prospective, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « études » et valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire PACHAUD, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « études » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Guillaume GALIAY, responsable du département prospective et synthèses
- Monsieur Olivier SPREUX, responsable du département juridique

Article 8

L'arrêté n° DS-2014/058 du 16 mai 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé est abrogé.

Article 9

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de Paris.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014268-0008

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 25 Septembre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/185 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 75

**ARRETE n° DS-2014/185
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Ressources humaines et affaires générales
- Qualité et Sécurité Sanitaire

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Madame Christine CHAFFAUT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Qualité et Sécurité Sanitaire»
- Madame Mathilde CHAPET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle «Etablissements de santé»
- Monsieur Alexandre FARNAULT, responsable du pôle «Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Monsieur Bruno FLOURY, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Prévention et Promotion de la Santé»
- Madame Christine GRATZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable-adjointe du pôle « Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Monsieur Alain BEAUVOIS, cadre de santé, responsable-adjoint du pôle «Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Madame Laure LE COAT, cadre de l'Assurance Maladie, responsable du pôle «Médico-social»

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Marie-Jeanne BODIN-SAFFRAY, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « environnement extérieur » au sein du service « contrôle et sécurité sanitaire des milieux »
- Madame Emmanuelle BEAUGRAND, ingénieur, responsable de la cellule « habitat » au sein du pôle « qualité et sécurité sanitaire »
- Madame Sophie SIROT, médecin inspecteur de santé publique, au sein du département « prévention et promotion de la santé »

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS-2014/097 du 27 mai 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

Le délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014268-0009

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 25 Septembre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/199 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 95

ARRETE n°DS 2014/199

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, pour la délégation territoriale du Val d'Oise, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé ;
- Etablissements et services de santé ;
- Etablissements et services médico-sociaux ;
- Prévention et promotion de la santé - protection de la population ;
- Veille et sécurité sanitaires ;
- Ressources humaines et affaires générales ;
- Démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale et du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée aux responsables de département et service suivants, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Madame Elisabeth COATIVY, responsable du Département Coordination des Inspections et Réclamations
- Madame Hélène EYCHENNE, responsable du Département Etablissements de Santé
- Madame Anne GAMBLIN-SRECKI, responsable du Département Pilotage et Fonctions Support
- Monsieur Yves IBANEZ, responsable du Pôle Veille et Sécurité Sanitaires
- Madame Ghislaine OLIVIER, responsable du Département Prévention et Promotion de la Santé
- Madame Sophie SERRA, responsable du Département Médico-social

- Monsieur Yves SIMON-LORIERE, responsable du Département Ambulatoire et Professionnels de santé

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint et des responsables de département et service, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de leur service d'affectation :

- Madame Stéphanie AUGUSTINIAK- MAGNE, Pôle Veille et Sécurité Sanitaires
- Madame Marjorie BARSOTTI, Département médico-social
- Monsieur le Docteur Pierre BUTTET, Pôle santé
- Madame Joëlle DEVOS, Département prévention et promotion de la santé
- Madame Christine DOBIGNY, Pôle santé
- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, Pôle veille et sécurité sanitaires
- Monsieur Mustapha LARABA, Département médico-social
- Madame Florence LEBLOND-VIENNOT, Service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur le Docteur Rémi LE COENT, Pôle Santé
- Madame Helen LE GUEN, Service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame le Docteur Sonia MICHAUT, Pôle Santé
- Madame Véronique QUELLEC, Département médico-social
- Madame Astrid REVILLON, Service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Muriel SALLENDRE, Service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur André SIMONNET, Département prévention et promotion de la santé
- Monsieur Eric VENOUGOBALANE, Département médico-social
- Madame Florence SPEYBROUCK, Département ambulatoire et professionnels de santé

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale du Val-d'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS 2014/120 du 13 juin 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 9

La déléguée territoriale du Val d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014268-0010

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 25 Septembre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/195 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 93

ARRETE n° DS 2014/195
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu Le code de l'action sociale et des familles
- Vu Le code de la sécurité sociale
- Vu Le code du travail
- Vu Le code de la défense
- Vu Le code de l'environnement
- Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu L'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée
- Vu Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé
- Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-Philippe HORREARD, délégué territorial de Seine Saint-Denis, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Seine Saint Denis, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements de santé
- Etablissements et services médicosociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire (à l'exception des actes concernant les eaux embouteillées et les crématoriums)
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du Tribunal Administratif et la Chambre Régionale des Comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicales et aux sociétés de transports sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des Conseils Régionaux et Généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, délégation de signature lui est conférée est donnée à Madame Marion BOUCHE, déléguée territoriale adjointe de Seine Saint-Denis sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial et de la déléguée territoriale adjointe, la délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial. Il s'agit de :

- Madame Colette BOEUF, responsable du service des établissements de santé
- Madame Delphine COLLE, responsable du service veille et sécurité sanitaire
- Madame Laurence DESPLANQUES, responsable du service prévention et promotion de la santé
- Madame Christine DE CONINCK, responsable du service établissements médico-sociaux
- Madame Stéphanie CHAPUIS, responsable du service ambulatoire et professionnels de santé

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Pilar ARCELLA-GIRAUX, pôle offre de soins et médico-sociale
- Madame Jenny BOULLET, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

- Monsieur le Docteur Olivier CARPENTIER, Cellule épidémiologie et gestion des alertes
- Madame Martine DALET, service prévention et promotion de la santé
- Madame Marie-Dominique ECREMENT, service établissements médico-sociaux
- Madame Marie FONTAINE, service soins psychiatriques sans consentement
- Madame Catherine GOURDON, service ambulatoire et professionnels de santé
- Madame le Docteur Adina HENEGAR, service établissements de santé
- Monsieur le Docteur Hervé JULIAN, service établissements de santé
- Monsieur Mohamed KILANI, service établissements de santé
- Madame Marie-Claude LATAPIE, service hospitalisations sous contrainte
- Madame le Docteur Agnès MALET-LONGCOTE, pôle Santé Publique
- Madame Sabrina MEKHOUS, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Stéphany MOCQUERY, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur Abbas MROUDJAE, service prévention et promotion de la santé
- Madame le Docteur Martine MURE, service établissements médico-sociaux
- Madame Astrid PERICHON, service prévention des risques et préparation des plans
- Madame Hélène POUCHARD, service établissements médico-sociaux
- Madame Sabine PRIEUR-HOCINE, service établissements médico-sociaux
- Monsieur Maxime ROBERT, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Sabrina SAHLI, service hospitalisation sous contrainte
- Madame Myriam SEMIDI, service établissements de santé
- Monsieur Laurent SUBILEAU, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Séverine TEISSEDRE, service ambulatoire et professionnels de santé

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS 2014/154 du 4 août 2014 portant délégation de signature du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

Le délégué territorial de Seine Saint-Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014268-0011

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 25 Septembre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/197 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 94

**ARRETE n° DS-2014/197
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric VÉCHARD, délégué territorial du Val-de-Marne, à effet de signer, pour la délégation territoriale du Val-de-Marne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements de santé
- Etablissements médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Matthieu BOUSSARIE, délégué territorial adjoint, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial et du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques JOLY, responsable du pôle offre de soins et médico-social, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial et du délégué territorial adjoint.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial, du délégué territorial adjoint et du responsable du pôle offre de soins et médico-social, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial. Il s'agit de :

- Monsieur Eric BONGRAND, responsable du département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Régis GARDIN, responsable du service inspections, contrôle et réclamations
- Monsieur Nicolas GRENETIER, responsable du département veille et sécurité sanitaire
- Madame Marianne MAROUZE, responsable du département établissements médico-sociaux
- Monsieur RAMASWAMI, responsable du service ressources humaines et affaires générales

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial, du délégué territorial adjoint, du responsable du pôle offre de soins et médico-social et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Monsieur Julien ALLIO, service prévention et promotion de la santé
- Madame le Docteur Jeanne BATBEBAT, service veille, alerte et gestion sanitaire
- Madame Pauline BLANC, département des établissements médico-sociaux
- Madame Claudine BODEQUIN, département établissements médico-sociaux
- Monsieur Nicolas BUCKENMEIER, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Florence CONTASSOT, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Marie-Lucile DURAND, département établissements de santé
- Madame le Docteur Brigitte ESTRUGO, département des établissements médico-sociaux
- Madame Pascale FOUASSIER, service veille, alerte et gestion sanitaires
- Madame Anne HYGONNET, département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Madame Delphine JOYON, département établissements de santé
- Madame le Docteur Monique MELLAT, département établissements de santé
- Madame Marie-Thérèse PARIS, département établissements médico-sociaux
- Madame Marie-Odile PAROT, département établissements médico-sociaux
- Madame Geneviève REYNARD, département établissements médico-sociaux
- Madame Célia ROUBY, service soins psychiatriques
- Monsieur Arnaud TETILLON, département veille et sécurité
- Madame le Docteur Sylvie TRIDON, département établissements de santé
- Madame Laetitia VENTAL, département veille et sécurité sanitaire
- Monsieur Jean-Claude VICTORIEN, département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Madame Anaïs VOVAU, département veille et sécurité sanitaire.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 8

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale du Val de Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 9

L'arrêté n° DS 2014/065 du 1^{er} avril 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 10

Le délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014274-0005

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 01 Octobre 2014

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière
d'enseignements - Mise à jour du 1er octobre
2014

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Xavier CORNU, Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la DGA-ERF, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères.

En cas d'absence ou d'empêchement, Richard SKRZYPCZAK, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions pour signer :

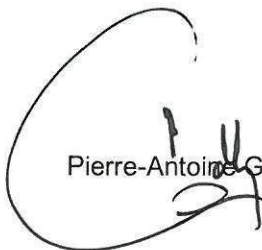
- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations ;
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères ;
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants ;
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général de HEC Paris
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général de ESCP-Europe
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général de ESIEE
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général de NOVANCIA
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général des Gobelins
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint de TECOMAH
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	Secrétaire général du CFI
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique du CFA UPMC
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général de l'ITESCIA
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général de SUP de V
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général de GESCIA
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général du groupe SUD YVELINES
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Nathalie ZUMSTEG Sabrina FAINELLI	Adjoint au Directeur Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014


 Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014274-0006

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 01 Octobre 2014

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière d'achats et
de marchés publics - Mise à jour du 1er
octobre 2014

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

ARTICLE 2

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3

De donner délégation de signature à Bernard RAMANANTSOA, Directeur général de HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, Olivier MOREAU, Secrétaire général de HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4

De donner délégation de signature à Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur juridique à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Chambres de commerce et d'industrie départementales			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

Directions rattachées à la direction générale

Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Responsable du département gestion Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	Directeur adjoint
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint

Directions générales adjointes et directions rattachées

Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur adjoint du DGA-ERF
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur du développement international des entreprises
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Céline DORS	Directeur-adjoint Responsable du département pilotage et support de la filière

Ecoles

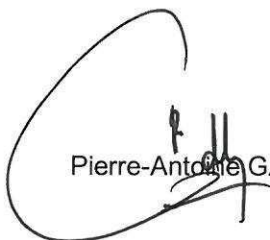
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Agnès GRANDJEAN	Secrétaire général
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	Secrétaire général
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOIX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		

Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
-----------------	----------------------	--	--

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014


Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014274-0007

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 01 Octobre 2014

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière de
ressources humaines - Mise à jour du 1er
octobre 2014

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Monsieur Etienne GUYOT, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 2

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
2. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
3. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
4. les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
5. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
6. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail ;

7. les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
10. les décisions portant admission à la retraite ;
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe JACOB, Olivier MARLAND, Directeur du pôle « gestion administrative et sociale », reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour les seules décisions visées aux points 7, 8, 9, 10, 11 et 12 indiqués ci-dessus.

ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA –ERF
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises		
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur du développement international des entreprises

ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

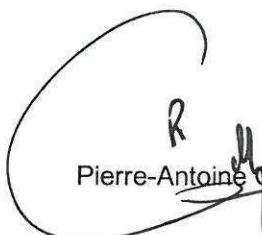
NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	Directeur adjoint
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur adjoint
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE		
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	Secrétaire général
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur adjoint des services généraux
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale

Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Didier ISRAEL	Directeur juridique		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014



 Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014274-0008

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 01 Octobre 2014

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière de
dépenses et de recettes - Mise à jour du 1er
octobre 2014

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers CODES SAP
		Nom	Fonction	
Chambres d'industrie et de commerce départementales				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1380 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Directeur adjoint au DGDD Responsable administration, finances et ressources humaines	Société n° 1320 CF: tous
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Jean-Louis ANDRIEUX Alexandre VAUDOIS	Directeur adjoint au DGDD Responsable Finances Responsable Administration et logistique	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1350 CF : tous
Directions rattachées à la direction générale				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n° 1110 CF : C440

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	CODES SAP
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE Isabelle BRILLANT	Directeur adjoint Responsable du département supports	Société n° 2110, CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Responsable du département gestion Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C426
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2690, 2830, 2840, 2850, 2860 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18, CF : 4A30
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16, 4A28, 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n°2010 CF : 4A16
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers CODES SAP
		Nom	Fonction	
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n° 1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182 Société n° 7030 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n° 1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF : 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2120, 2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF : 2117, 2118, 2140, 2165, 2183
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
France MOROT-VIDELAINE	Directeur des politiques territoriales de la DGA EMC			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines			Sociétés n° 1110 CF : C410 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean--Luc FERLANDE	Directeur du développement international des entreprises Directeur réseaux et partenariats internationaux Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1500 - 1510 CF : tous
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIÈRE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur adjoint	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Nathalie LAPEYRE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante administrative Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers CODES SAP
		Nom	Fonction	
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DEREARE Luc BREBION Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3
Didier ISRAEL	Directeur juridique	Claude COILLARD- CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° 1910, 2910 CF : tous
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Cécile DORS	Directeur adjoint Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418
Ecoles				
Bernard RAMANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n° 2200 CF : tous
Béregère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72, 4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84 ,4F1B,4F2D,
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué de HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G, 4F59
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4 F34,4F35,4F36
Marina KUNDU	Directeur délégué Ex Ed HEC			Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53, 4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral	Société n°2200 CF : 4F83
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP- EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN Huguette PALADE	Secrétaire général Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE			Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Agnès GRANDJEAN	Secrétaire général	Société n° 2560 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers CODES SAP
		Nom	Fonction	
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2640 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2670 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2620 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Société n° 2840 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Société n° : 2600 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ Sandrine PROVOT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2660, 2690, 2860 CF : tous
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général	Société n° 2850 CF : tous
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2610 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2830 CF : tous

ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Chambres d'industrie et de commerce départementales				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1380 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Directeur adjoint au DGDD Responsable administration, finances et ressources humaines	Société n° 1320 CF: tous
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD Responsable Finances	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOQUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1350 CF : tous

Directions rattachées à la direction générale

Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE Isabelle BRILLANT	Directeur adjoint Responsable du département supports	Société n° 2110, CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Karine MICHEL Daniel RAMAGE	Responsable du pôle Gestion Friedland Directeur délégué aux affaires régionales	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C426
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous

Directions générales adjointes

Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. * 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2690, 2830, 2840, 2850, 2860 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18, 4A30
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24,

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Jacques-Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n° 2010 CF : 4A16 - 4A28 - 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n° 2010 CF : 4A16
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC	Société n° 2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n° 1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n° 1140 CF : 2I60, 2I62, 2I72, 2I80, 2I81, 2I82 Société n°7030 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n° 1140 CF : 2I50, 2I51, 2I71, 2I79
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2I11, 2I12,2I13,2I14, 2I15 2I20,2I30
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2I17,2I18, 2I40,2I65, 2I83
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 CF : 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
France MOROT-VIDELAINE	Directeur des politiques territoriales de la DGA EMC			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines			Sociétés n°: 1110 CF : C410 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean--Luc FERLANDE Jean-François DUFOUR	Directeur du développement international des entreprises Directeur réseaux et partenariats internationaux Adjoint au directeur Chargé de mission	Société n° 1130 CF : tous
Agathe PACARD	Responsable du service Europe			Société n° 1130 CF : 2H31
Martine STEPANEK	Responsable du service Asie Amériques			Société n° 1130 CF : 2H34
Ousmane SECK	Responsable du service Afrique proche et moyen Orient			Société n° 1130 CF : 2H36
Laurence CARRARA	Responsable du service Foires et salons			Société n° 1130 CF : 2H37

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Gilles WURMSER	Responsable du service Stratégie et actions sectorielles			Société n° 1130 CF : 2H51
Hervé PARCINEAU	Responsable du CIE			Société n° 1130 CF : 2H52
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation	Florence SABOT	Responsable du service commercial	Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1500 - 1510 CF : tous
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Thierry SERANE	Secrétaire général du Pôle Bourse	Société n° 1510 CF : 2USB
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Nathalie LAPEYRE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante administrative Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Ariette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3
Didier ISRAEL	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Cécile DORS	Directeur adjoint Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418
Ecoles				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous

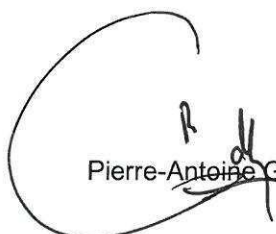
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Béregère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF :4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF:4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué de HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G, 4F59
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF :4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Marina KUNDU	Directeur délégué ExEd HEC			Société n° 2200 CF :4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral	Société n°2200 CF : 4F83
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Directeur des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE			Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Agnès GRANDJEAN	Secrétaire général	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Anne KOLSCH	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n°2590 CF 4022 4021
Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4031 4041 4051 4052 4053 4054 4055 4061 4071
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO Sabrina TRUDEMPE	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2640 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2670 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2620 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2840 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° 2600 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ Sandrine PROVOT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2660, 2690, 2860 CF : tous
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général	Sociétés n° 2850 CF : tous
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2610 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2830 CF : tous

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014


Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014274-0009

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 01 Octobre 2014

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature pour une convention
de parrainage avec ORANGE pour le
développement de l'économie numérique en
Ile- de- France - 1er octobre 2014

DECISION

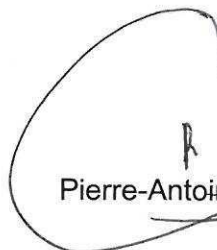
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu le Code de commerce et notamment l'article R.711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région - Paris Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 portant délégation de compétence au Président pour conclure et signer certaines conventions relevant du fonctionnement courant ;

Décide :

- de donner délégation à Dominique RESTINO, Délégué du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris - Ile-de-France, en charge de la création, du développement et de la transmission des entreprises, à l'effet de signer, le 1^{er} octobre 2014, la convention de parrainage entre Orange et la CCI Paris Ile-de-France pour le développement de l'économie numérique en Ile-de-France et de me représenter lors de cette signature.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014274-0001

signé par
Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 01 Octobre 2014

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY, directeur
interrégional des douanes d'Ile de France, en
matière d'ordonnancement secondaire/ BOP
DI

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Gérard QUESADA, chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, chef du département immobilier et marchés publics.
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,

- Madame Michelle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 1^{ère} classe fonctionnel, chef du département budget et achats,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2^{ème} classe fonctionnel, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Emmanuel DEJONCKEERE, inspecteur régional de 3^{ème} classe fonctionnel, secrétaire général par intérim de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Marc GILBERT, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Étienne POLLET, inspecteur au département budget et achats,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

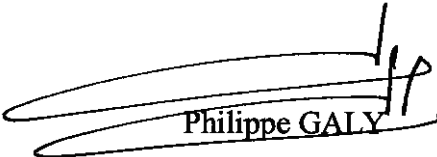
L'arrêté n° 2014091-0002 du 1^{er} avril 2014 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France


Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014274-0002

signé par
Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 01 Octobre 2014

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY, directeur
interrégional des douanes d'Ile de France, en
matière d'ordonnancement secondaire/ BOP
DI

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Gérard QUESADA, chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, chef du département immobilier et marchés publics.
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,

- Madame Michelle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 1^{ère} classe fonctionnel, chef du département budget et achats,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2^{ème} classe fonctionnel, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Emmanuel DEJONCKEERE, inspecteur régional de 3^{ème} classe fonctionnel, secrétaire général par intérim de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Marc GILBERT, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Étienne POLLET, inspecteur au département budget et achats,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au département budget et achats,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

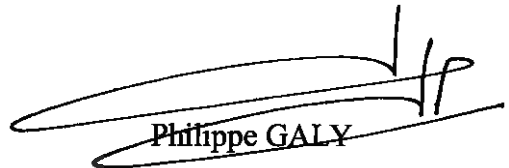
Les arrêtés n° 2014127-0001 du 7 mai 2014 et n° 2014274-0001 du 1^{er} octobre 2014 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire sont abrogés.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014274-0003

signé par
Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 01 Octobre 2014

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY directeur
interrégional des douanes d'Ile- de- France en
matière d'ordonnancement secondaire- CSP

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Île-de-France (CSP),
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claude COULAUD-TOPOU, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,

- Madame Françoise ROBARD, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôlease principale au CSP d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1^{er}, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Île-de-France (CSP),
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claude COULAUD-TOPOU, agente de constatation principal de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe DEGOIS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Stéphan GAYRAUD, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Éric HAMYS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Mirielle ISSONGUI LIPOBO, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Giovanni MARALDI, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôlease de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,

- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Frédérique PIERRON, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôleuse principale au CSP d'Île-de-France,

Article 3

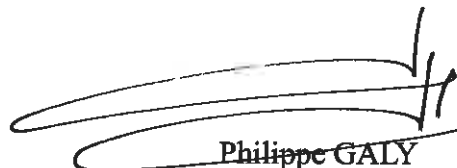
L'arrêté de subdélégation de signature n° 2014083-0001 du 24 mars 2014 est abrogé.

Article 4

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2014

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France


Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014266-0014

**signé par
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur
régional**

le 23 Septembre 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature en matière
administrative

23 SEP. 2014



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE

Décision DRIEA IF n° 2014-1-1244
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la santé publique,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code de l'environnement,
- VU le code de voirie routière,
- VU le code de l'expropriation,
- VU le code rural,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code du patrimoine,
- VU le code des transports,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ,
- VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, M. DAUBIGNY,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014080-003 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté préfectoral n°2014080-0004 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014093-0005 du 3 avril 2014 du préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2014-15 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2014-0882 du 18 avril 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le

- réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 2 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant ,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2014-0002 du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 14-009 du 21 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU la décision DRIEA IdF n° 2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Décide :

ARTICLE 1er : Sous réserve des dispositions de l'article 18, subdélégation est donnée à M. Daniel BAZIN, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement en région Ile-de-France jusqu'au 30 septembre 2014 et à Monsieur Igor KISSELEF à compter du 1^{er} octobre 2014, à M. Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement en région Ile-de-France, directeur des routes d'Ile de France, à M. Michel LAMALLE, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, directeur adjoint « sécurité, transports, défense », chef du service sécurité des transports, et à Mme Véronique LEHIDEUX, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée à M. Raphaël HACQUIN, directeur territorial pour Paris, dans la limite de ses attributions et pour tous les actes ou décisions ressortissant du périmètre du département de Paris.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BAZIN jusqu'au 30 septembre 2014 et de M. Igor KISSELEF à compter du 1^{er} octobre 2014, de M. Michel LAMALLE et de Mme Véronique LEHIDEUX, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

Mme Marion BAUD, chargée de mission auprès du directeur, chef de projet "gares du Grand Paris" et chef de projet "Grand Paris" auprès de la direction ;
M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du cabinet ;
Mme Florence VILLARET, directrice du Centre support régional(CSR) ;
Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation ;
Mme Florence MACE, secrétaire générale ;
M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports" ;
M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du service « connaissance, études et prospective » ;
M. Jean-François LATGER, chef du service « bâtiment durable et éco-construction » ;
Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine PERRAIS, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

- M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Christophe GAMET, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Gérald CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Jean-Luc MICONI, chef de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, la subdélégation accordée à l'article 1er est exercée par M. Jean-Philippe LANET, son adjoint, par M. Julien PONTON, chef du département de la sécurité des transports guidés, par M. Patrick FILLY, chef du département de la régulation des transports routiers, par M. Moussa BELOUASSAA, son adjoint, par Messieurs David RECOQUILLON, René ALBERTI, Jean-Baptiste PUIGGALI, Jean-Pierre OLIVE, chefs de bureau, par Monsieur RECOQUILLON David chef de bureau à compter du 1^{er} octobre 2014 et par Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux, et Guillaume GORGES son adjoint dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques CHEVALIER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Isabelle DELFINI, directrice de la communication, par M. Robin LEROY, chef de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF).

ARTICLE 6: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe et par M. Antoine RAULIN secrétaire général délégué à la DiRIF jusqu'au 30 septembre 2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, de Mme Catherine CLERC et de M. Antoine RAULIN jusqu'au 30 septembre 2014, la subdélégation de signature est accordée à M. Jérémie SITBON à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie SITBON, à Mme Fabienne MUTEL, adjointe au chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE et de Mme Catherine CLERC, subdélégation de signature est accordée à Mme Frédérique TOUSSAINT à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau du conseil en ressources humaines et du bureau des effectifs et de la mobilité et du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE et de Mme Catherine CLERC, subdélégation de signature est accordée à Mme Catherine STOVEN, chef du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires.

Subdélégation est également accordée à Madame Catherine STOVEN, chef du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général et à Madame Sylvie GAYRARD, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué à la DiRIF et à Mesdames Lætitia KARM-ROY, assistante en conseil juridique et contentieux, et Catherine PERNOIS, adjointe au responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CLASSEN, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Rosita DA CUNHA, responsable du CSR RH, Mme Arlette RENAUDIN adjointe au chef du pôle procédure au CSR, par M. Stéphane MEINIER responsable du pôle des personnels administratifs et techniques au CSR à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR RH.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Patrice LAPERGUE et Mme Virginie GOBERT, adjoints au responsable du CSRI, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR informatique.

ARTICLE 9 : La subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement dans la limite de ses attributions respectives.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves LANDOUER, la subdélégation est accordée à M. Adrien KIPPELEN, son adjoint.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Julien EYMARD, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret et par M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LATGER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, par Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets, et par M. Raphaël DELAUNAY adjoint du département conduite de projets, responsable du pôle SFM de Rosny.

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service de modernisation du réseau (SMR), adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint, Éric SCHOENHENZ, ingénieur divisionnaire des mines ;
- M. Ghislain FRAMBOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- M. Denis LAISNEY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjointe, Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, chef du département de modernisation des équipements et tunnels, et son adjoint, Ivan ROCHARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau des affaires foncières ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau (SIMEER), adjoint au directeur des routes Île-de-France, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme. Hélène KLICH, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie équipements et tunnels, et son adjoint, Mohammed ABEDRABOU, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- M. Olivier BARTOLI, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Est, et son adjoint, M. Nicolas BARASZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Ouest, et son adjoint, M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Laurent ARTH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Sud-Est, et son adjoint, Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CANON, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du service exploitation et de l'entretien du réseau (SEER), adjoint au directeur des routes Île-de-France la subdélégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des politiques routières
- M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de l'exploitation et des technologies ;
- M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers ;
- M. Vincent LUCAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Guillaume LAPIERRE, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LUCAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- Mme Diane DEHBI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative ;
- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NAUDE, son adjoint M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ses adjoints, M. Florent DALLO, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MENOTTI, son adjoint, M. Antoine SERRANO, personnel non titulaire sous règlement intérieur national ;
- M. Nicolas DAVID, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DAVID, son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe SCHLEGEL, son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent ROBERT, ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative et de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice POILVERT, son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne ;
- M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MALLET, son adjoint, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume LAPIERRE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Estelle DESARNAUD ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route SUD ;
- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Boris PLOIX, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris PLOIX, ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly Larue ;
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay ;
- M. Jean-Jacques BENON, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route de Villabé ;
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Laurence BOUSTA, secrétaire administrative de classe normale, ajointe au chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Guillaume BENNET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume BENNET, ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Jean-François TARISTAS, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-Antoine BARTHE, son adjoint, M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département exploitation et technologies, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Éric LANDUREAU, ingénieur des travaux publics de l'État, et M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoints au chef du département exploitation et technologies ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du DET, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MOTTE, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du DET, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MOTTE, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory MARTIN, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUFFLET, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjoint, M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

ARTICLE 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël HACQUIN, la subdélégation accordée à l'article 2 est exercée par M. Olivier MOURAREAU chef du service aménagement durable et connaissance des territoires, par Mme Laurence CACHEUX, chef du service patrimoine, paysage et droit des sols et par Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux .

ARTICLE 15 : Subdélégation de signature est accordée à Monsieur François DUBOIS, directeur territorial pour les Hauts-de-Seine ainsi qu'à son adjointe Mme Julie SER-ISTIN, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DUBOIS et de Madame Julie SER-ISTIN les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- Monsieur Thomas WELSCH, chef du service urbanisme et bâtiments durables ;
- Monsieur Xavier FOUQUART, chef du service planification et aménagement durables ;
- Monsieur Ludovic CADET, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- Monsieur Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS et de Mme Julie SER-ISTIN, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous leur autorité à :

- Monsieur Philippe TORREGROSSA chef du bureau éducation routière ;
- Madame Valérie CHAT, chef du pôle statistiques et fiscalité ;
- Madame Jacqueline CASTERAN, adjointe du chef du pôle statistiques et fiscalité ;
- Madame Chloé CANUEL, chef du pôle construction durable.
- Madame Marie-Anik PELLETIER, chef du pôle construction durable jusqu'au 31 octobre 2014 et à Madame Gisèle CALIGARIS à compter du 1^{er} novembre 2014.

ARTICLE 16 : Subdélégation de signature est accordée à Madame Hélène FERNANDEZ, directrice territoriale pour la Seine-Saint-Denis ainsi qu'à Madame Mireille MAESTRI, son adjointe, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène FERNANDEZ et de Madame Mireille MAESTRI, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- Monsieur Christian SONJON chef du service circulation, éducation et sécurité routière ;
- Madame Pascale ARNOLD, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire ;

- Madame Stéphanie DEPOORTER, responsable du service de l'aménagement durable des territoires ;
- Madame Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène FERNANDEZ et de Madame Mirielle MAESTRI, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous leur autorité aux agents suivants :

- Madame Amandine ROPION, responsable du pôle méthode,
- Monsieur Richard HUA, chef du bureau d'éducation routière de Paris,
- Monsieur Guillaume CHIQUET, chef du bureau de la sécurité routière de la Seine-saint-Denis.

ARTICLE 17 : Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Daniel MORLON, directeur territorial du Val-de-Marne ainsi qu'à Monsieur Patrice MORICEAU, son adjoint à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur de Daniel MORLON et de Monsieur Patrice MORICEAU, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- Madame Aurore NATIVITÉ, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et Monsieur Philippe POIRIER, son adjoint
- Madame Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable et Monsieur Noël JOUTEUR, son adjoint ;
- Monsieur Alain MAHUTEAU, chef du service éducation et sécurité routière de l'aménagement durable des territoires ;
- Madame Catherine LINCA, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel MORLON et de Monsieur Patrice MORICEAU, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous son autorité aux agents suivants :

- Madame Sabine ALAMERCERY, responsable du pôle Gestion et Statistiques de la Fiscalité au SURBA,
- Monsieur Daniel VANNIER, chef du pôle bâtiment durable au SURBA,
- Madame Sophie MOZER, responsable du pôle application du droit des sols au SURBA,
- Monsieur Patrick FLAMENT, responsable de la mission accessibilité et sécurité au SURBA,
- Monsieur Marc CHERET, chef du pôle foncier logement au SPAD,
- Madame Anne-Laure JEANNEZ, responsable de la Mission Territoriale Ouest au SPAD,

- Monsieur Jean-Luc MAISONNAVE-COUTEROU, responsable de la mission territoriale centre au SPAD,
- Monsieur Victor CHARPENTIER, responsable de la mission territoriale est au SPAD,
- Monsieur PILLET Sébastien, chef du pôle SIG-Valorisation par intérim au SPAD,
- Madame Clémence BLONDIAUX, chef du pôle Ville durable, rénovation urbaine au SPAD,
- Madame Solène CARON, chef du pôle Grand Paris, déplacement au SPAD,
- Madame Sandrine BOURGES, responsable du pôle ressources humaines et formation au BRIL,
- Madame Laurence OLIVIER, responsable du pôle gestion et comptabilité au BRIL,
- Madame Sania BOUSOUKA, DPCSR au bureau de l'éducation routière au SESR,
- Monsieur Didier ZAKOWIC, DPCSR au bureau de l'éducation routière au SESR,

ARTICLE 18 : Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 1 à 17 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 3 à 17 : les correspondances avec les maires et les présidents de communauté d'agglomération ou de communauté de communes.

Sont également exclues des subdélégations accordées aux agents mentionnés aux articles 4 et 13, la signature des actes prévus au point C2 de l'article 1er de l'arrêté de délégation de signature du préfet de l'Essonne susvisé.

ARTICLE 19 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont également valables en cas d'intérim exercé par le subdélégué désigné par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France.

ARTICLE 20: La décision DRIEA 2014-1-1141 du 4 septembre 2014 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 21 : La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le **23 SEP. 2014**

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France



Gilles LEBLANC

